

**CLÔTURE DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT DES PATRIMOINES ADMINISTRATIF
ET FINANCIER, RÉGULARISATION DES DÉPASSEMENTS ENREGISTRÉS**

Considérant,

- l'article 30, lettre e et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- la délibération du 25 mai 2010 ouvrant un crédit de CHF 45'000.- pour LE
REMPACEMENT DES SOURCES LUMINEUSES ET LA RÉNOVATION DES INSTALLATIONS
SANITAIRES À L'ÉCOLE DE COMPESIÈRES et le montant de la dépense s'élevant à
CHF 43'129.60,

il apparaît une économie de CHF 1'870.40,

Sur proposition du maire et des adjoints,

le Conseil municipal

DÉCIDE

À l'unanimité, soit par 15 voix pour :

1. De prendre acte de cette économie constatée de CHF 1'870.40,

Le délai pour déposer un référendum expire le 17 juin 2011.

Bardonnex, le 17 mai 2011

Béatrice GUEX-CROSIER
Présidente